

Chanteloup

en-Brie
en-Drie

n°160 mars 2009 - 36^e année

CANTU LUPI

Bulletin
d'informations
municipales



MARNE et GONDOIRE
communauté d'agglomération

Nouveaux Habitants : La Cérémonie de Bienvenue



Événement :

Bienvenue
aux
nouveaux
habitants !

PAGE 12



Culture :

Gabriel Kinsa
enchante le
salon du
Livre !

PAGE 15



Chantier :

Il avance
et cela se
voit...
même du
ciel !

PAGE 20

LE MOT DU MAIRE



Dans mon précédent éditorial, j'évoquais déjà la secousse que provoque la crise financière sur l'économie mondiale. Pour l'heure, il convient de ne pas céder à la panique, de rester vigilants sans pour autant tomber dans la frilosité et, surtout, d'agir au mieux pour Chanteloup-en-Brie.

Qui peut dire quels seront les effets de cette crise à moyen et long terme ? Quelles incidences sur le plan local ?

De ce point de vue, ma préoccupation est de faire que ces mouvements aient le moins de répercussions possibles dans la poursuite des projets engagés.

Mes contacts avec les différents acteurs intervenants sur le territoire communal sont pour ainsi dire quotidiens. Nous travaillons, avant tout, au maintien du programme que nous nous sommes fixés, notamment en matière de développement urbain. Mais il nous faut aussi nous adapter aux changements que provoquent cette crise.

En réaffirmant, lors du conseil municipal du 19 décembre, les grands objectifs arrêtés en matière de croissance de notre village, nous avons voulu exprimer, auprès du Préfet et de l'EPAMarne, notre volonté de ne pas bouleverser de manière inconsidérée un programme élaboré de longue date et adapté à la taille de la commune, notamment en matière de niveau de population (3500 habitants en 2015). Nous veillerons à les tenir

Certes, il ne faut pas non plus, en paralysant tout, arriver à une situation de blocage ni céder aux sirènes de l'aménageur public et des promoteurs privés qui voudraient, par trop, densifier leurs opérations pour pouvoir les réaliser plus facilement.

Pour le moment, le développement est ralenti. Les opérations sont réexaminées, pour qu'elles puissent voir le jour et apporter à notre village les moyens nécessaires attendus pour poursuivre la réalisation des équipements programmés. Notre souci est de maintenir ces perspectives, dans l'esprit qui les avait rendues attractives lors de leurs élaborations : la qualité architecturale, l'intégration à l'existant et le développement durable. Sachez que nous nous y employons chaque jour.

*
* *

Mais il se prépare aussi, en matière de finances, d'autres projets qui ne peuvent qu'inquiéter tous les élus locaux que nous sommes, sans distinction politique. Il existe, pour les années à venir, une volonté gouvernementale de faire partager aux collectivités territoriales les efforts nécessaires à la réduction de la dette publique. Les dotations reversées par l'État ne deviendraient qu'une simple variable d'ajustement pour contribuer à assurer l'équilibre général de son budget.

Le fait de ne vouloir retenir comme population réelle que le nombre d'habitants reconnu au 1er janvier 2006, 1872 habitants contre les 2008 réellement recensés à l'automne 2007,

pénalise aussi de manière significative le montant de la dotation globale de fonctionnement qui sera reversée à la commune. Ces hypothèses financières rendront difficiles les dépenses de fonctionnement et, par voie de conséquence, la réalisation d'équipements donc, d'investissements.

*
* *

Au travers de ces lignes, je tiens à remercier à nouveau Mme Arlette Masquelier pour le travail qu'elle a effectué durant douze années, auprès de tous les administrés du village, en qualité de secrétaire de mairie. Arlette fait aujourd'hui valoir son droit à la retraite. Nous souhaitons tous, que sa nouvelle vie lui apporte toutes les joies qu'elle peut en attendre. Au revoir Arlette!

C'est aussi, pour moi, l'occasion de souhaiter la bienvenue à Mme Edith NGuyen qui la remplace depuis le 15 octobre dernier, à ce poste. Poste au combien important que représentent à la fois, la relation avec les habitants et le fonctionnement du service public administratif. Frédéric Notarfrancesco, quant à lui, après un intérim probant au cabinet du maire, rejoint le pôle administratif de notre commune.

*
* *

Le dimanche 8 février le conseil municipal a renoué avec une ancienne tradition, un peu oubliée ces dernières années, l'accueil des nouveaux habitants. Ainsi une cinquantaine de chanteloupiens arrivés en 2008 sont venus rencontrer les élus, les services municipaux et les présidents des associations qui les avaient conviés à la salle des fêtes. Cette cérémonie chaleureuse a permis à nos nouveaux concitoyens de voir qu'au charme de notre village, s'ajoutait une vie municipale et associative très développée. Les discussions à bâton rompu, durant le pot de l'amitié qui clôturait cette rencontre, ont révélé tout l'intérêt que représentait, pour tous, cette initiative du comité vie citoyenne.

*
* *

Le ton de cet éditorial peut paraître refléter une certain pessimisme pour les mois à venir. Il se veut avant tout réaliste quant à l'appréhension des difficultés supplémentaires que vos élus auront à affronter tout au long de cette année. Toutefois, je puis vous assurer que, malgré ce contexte économique difficile, 2009 sera une bonne année pour Chanteloup. Vous découvrirez que le travail accompli, malgré les retards pris par le démarrage de nos projets, est à la hauteur de nos engagements annoncés il y a un an, quand vous nous avez renouvelé votre confiance. Il nous faut à tous seulement un peu de patience. Nous vous tiendrons toujours informés des évolutions et des déroulements de ceux-ci.

Bonne lecture de votre *Cantu-Lupi* et, à bientôt.

Marcel Oulés,
Maire.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le quatorze novembre, à 20 h 45, le Conseil Municipal de la Commune de Chanteloup-en-Brie était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marcel OULÉS, Maire.

Étaient présent(e)s :

M^{mes} Pierrette MUNIER, Viviane LOMAS, Martine BERNADAT, M. Bernard BECQUERET Adjoint(e)s au Maire, M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET, déléguée, M^{mes} Djamilia ACHOUR, Mélanie AKEROYD, Florence ALCON, Véronique TANTER, Nathalie TISNÉ, MM. Grégory ATTEBA, Ali BOUCHAMA, Stéphane LAMONTAGNE, Cédric MAIRE, Cédric PETEY, Jean-Charles PONSOT et Nicolas VOSSART Conseillers Municipaux.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

M^{me} Maryse THÉAULT (pouvoir M. Marcel OULÉS),

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil. M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET a été désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2008

M. le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du 19 septembre 2008 et s'ils ont des observations à formuler.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, et signe, le procès-verbal du 19 septembre 2008.

REMPLACEMENT DE L'ADJOINT AU MAIRE DES TRAVAUX, VOIRIE ET ENVIRONNEMENT

M. le Maire informe le Conseil de la démission de M. Nicolas VOSSART de ses fonctions d'Adjoint au Maire à compter du 1^{er} novembre 2008 et de sa volonté de rester simple Conseiller Municipal au sein de l'équipe.

M. le Maire indique que par courrier en date du 17 octobre 2008, M. le Sous-Préfet a accepté la démission de M. Nicolas VOSSART de son poste d'Adjoint au Maire.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer M. Nicolas VOSSART dans ses fonctions de quatrième adjoint chargé des Travaux, Voirie et Environnement.

Le conseil municipal procède, au vote à bulletin secret, à l'élection du quatrième Adjoint au Maire chargé des Travaux, Voirie et Environnement.

Se présente comme candidat au poste de quatrième Adjoint au Maire : M. Bernard BECQUERET

Le conseil élit, à l'unanimité, M. Bernard BECQUERET proclamé quatrième Adjoint au Maire chargé des Travaux,

Voie et Environnement, et immédiatement installé dans ses fonctions.

C.L.E.T.C. DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉE

M. le Maire rappelle que lors de sa séance du 16 mars 2008 le Conseil Municipal avait élu déléguée à la C.L.E.T.C, Mme Nathalie TISNÉ.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 07 avril 2008, M^{me} Pierrette MUNIER a été élue Vice-Présidence de la CAMG en charge des finances.

M. le Maire indique que le règlement intérieur de la CAMG fixe à un représentant par commune, les membres de cette commission.

M. le Maire expose au Conseil Municipal la décision de M^{me} Nathalie TISNÉ de se retirer de cette commission et procède à l'élection de son nouveau représentant au sein de la C.L.E.T.C.

M^{me} Pierrette MUNIER se propose comme candidate à cette commission.

Le conseil municipal procède, au vote à bulletin secret, et élit à l'unanimité M^{me} Pierrette MUNIER en qualité de déléguée à la C.L.E.T.C.

DÉCISION MODIFICATIVE N°3-2008

M. le Maire exprime la nécessité de procéder à des modifications de crédits pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la Commune.

M^{me} Pierrette MUNIER explique les opérations se rapportant à cette modification.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°3-2008.

| | | |
|-------------|-----------|--------------------------------|
| Compte 2183 | + 2 000 € | Divers matériels informatiques |
| Compte 205 | +7 100 € | Acquisition de logiciels |
| Compte 2188 | - 9 100 € | |

INSTAURATION DE L'INDEMNITÉ D'EXERCICE DES MISSIONS (IEM)

M le Maire fait part de la nécessité d'instaurer l'Indemnité d'Exercice des Missions afin de rémunérer les missions particulières que certains agents peuvent être amenés à faire dans l'exercice de leur fonctions.

M le Maire informe que tous les agents titulaires hormis la filière technique, qui en est exclue par les textes, peuvent en bénéficier.

M le maire précise que l'attribution de l'IEM est fixée, dans la limite d'un montant de référence annuel, par arrêté ministériel, pour chaque grade bénéficiaire.

Le crédit global est égal aux taux moyens annuels selon le grade multiplié par le nombre de bénéficiaires potentiels.

Le Conseil adopte à l'unanimité, l'instauration de l'Indemnité d'Exercice des Missions.

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

M. le Maire rappelle que dans sa séance du 14 juin 2008, le Conseil Municipal a voté les tarifs de la restauration scolaire et des activités périscolaires.

M. le Maire explique qu'une erreur de saisie informatique au moment de la rédaction de cette délibération a modifié l'application du tarif pour la restauration scolaire de la tranche famille avec un enfant à charge et de l'ensemble des tarifs périscolaires et restauration scolaire pour la tranche famille avec deux enfants. Seules les tarifications de la tranche famille avec trois enfants et plus à charge sont conformes.

| Ressources mensuelles | | Mercredi sans repas | Mercredi avec repas | Matin et soir | Matin ou soir | Restauration |
|-----------------------|---|---------------------|---------------------|---------------|---------------|--------------|
| inferieur 1067 € | A | 4,30 | 6,41 | 2,59 | 1,30 | 2,05 |
| 1068 à 1525 € | B | 5,99 | 8,83 | 3,08 | 1,54 | 2,56 |
| 1526 à 1982 € | C | 7,34 | 11,00 | 3,79 | 1,90 | 2,84 |
| 1983 à 2434 € | D | 8,69 | 13,00 | 4,17 | 2,09 | 3,04 |
| 2435 à 2897 € | E | 10,16 | 15,15 | 4,70 | 2,35 | 0,48 |
| Supérieur à 2897 € | F | 11,49 | 17,25 | 5,04 | 2,52 | 3,70 |

2 enfants (fiscalement à charge)

| Ressources mensuelles | | Mercredi sans repas | Mercredi avec repas | Matin et soir | Matin ou soir | Restauration |
|-----------------------|---|---------------------|---------------------|---------------|---------------|--------------|
| inferieur 1067 € | A | 3,63 | 5,38 | 2,28 | 1,14 | 1,75 |
| 1068 à 1525 € | B | 5,21 | 7,67 | 2,96 | 1,48 | 2,38 |
| 1526 à 1982 € | C | 6,68 | 9,72 | 3,31 | 1,66 | 2,69 |
| 1983 à 2434 € | D | 8,12 | 11,89 | 3,84 | 1,92 | 2,99 |
| 2435 à 2897 € | E | 9,57 | 14,17 | 4,26 | 2,13 | 3,35 |
| Supérieur à 2897 € | F | 11,22 | 16,27 | 4,72 | 2,36 | 3,60 |

3 enfants et plus (fiscalement à charge)

ou pour le centre de loisirs et les accueils 2 enfants en même temps

| Ressources mensuelles | | Mercredi sans repas | Mercredi avec repas | Matin et soir | Matin ou soir | Restauration |
|---------------------------|---|---------------------|---------------------|---------------|---------------|--------------|
| inferieur 1067 € | A | 2,62 | 4,00 | 1,96 | 0,98 | 1,24 |
| 1068 à 1525 € | B | 4,24 | 6,13 | 2,54 | 1,27 | 2,08 |
| 1526 à 1982 € | C | 5,60 | 8,20 | 3,03 | 1,52 | 2,53 |
| 1983 à 2434 € | D | 6,82 | 10,36 | 3,40 | 1,70 | 2,84 |
| 2435 à 2897 € | E | 8,09 | 12,03 | 3,89 | 1,95 | 3,20 |
| Supérieur à 2897 € | F | 9,49 | 14,28 | 4,30 | 2,15 | 3,54 |
| Extérieurs (tarif unique) | | 12,53 | 18,80 | 5,36 | 2,68 | 4,95 |

M. le Maire propose d'annuler la délibération du 14 juin 2008 et, qu'un nouveau vote rétablisse les tarifs décidés par le Conseil Municipal.

M. le Maire précise que ceux-ci s'appliqueront à compter du 01 janvier 2009 et ce jusqu'au 30 juin 2009 sans effets rétroactifs sur le 4^{ème} trimestre de l'année 2008.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, d'annuler la délibération du 14 juin 2008 et rétablit les tarifs, suivant le tableau ci-contre.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION C N°7, SISE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHANTELOUP-EN-BRIE

VU l'article 147 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, relatif au régime d'acquisition des biens sans maître et des biens issus des successions en déshérence.,

VU la circulaire interministérielle du 8 mars 2006 (NOR/MCT/B0600026C) précisant les modalités d'acquisition des biens sans maître et des biens issus des successions en déshérence,

VU les articles 713, 720, 2229 et 2262 du Code civil,

VU les articles L.1123-1-1° et L.1123-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU les articles L.2121-24, L.2121-29 et L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°05 DAIDD EXP 069 du 12 décembre 2005 prescrivant l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réhabilitation et de valorisation de la vallée de la Gondoire sur le territoire des Communes de Bussy-Saint-Martin, Chanteloup-en-Brie, Conches-sur-Gondoire, Gouvernes, Guermantes, Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes, territoire des Communes de Bussy-Saint-Martin, Chanteloup-en-Brie, Conches-sur-Gondoire, Gouvernes, Guermantes, Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes,

VU l'arrêté préfectoral n°06 DRCL EXP 008 du 06 février 2006 portant prorogation de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réhabilitation et de valorisation de la vallée de la Gondoire sur les territoires des Communes de Bussy-Saint-Martin, Chanteloup-en-Brie, Conches-sur-Gondoire, Gouvernes, Guermantes, Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes,

VU la déclaration de projet du 21 août 2006 pour l'opération d'aménagement de la vallée de la Gondoire,

VU la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire du 5 février 2007,

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a entrepris la valorisation de la Vallée de la Gondoire, espace naturel classé au titre de la loi de 1930, et lancé une procédure aux fins de déclaration d'utilité publique desdits travaux ;

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

CONSIDÉRANT que par arrêté du 12 décembre 2005, Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne a prescrit conjointement l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réhabilitation et de valorisation de la vallée de la Gondoire sur les territoires des Communes de Bussy-Saint-Martin, Chanteloup-en-Brie, Conches-sur-Gondoire, Gouvernes, Guermantes, Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes ;

CONSIDÉRANT que l'enquête publique s'est déroulée entre le 9 janvier et le 17 février 2006 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet,

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire a déclaré d'intérêt général le projet de réhabilitation et de valorisation de la vallée de la Gondoire par une délibération du 21 août 2006 valant déclaration de projet,

CONSIDÉRANT que, conformément aux exigences posées par l'article R.11-19 du Code de l'expropriation, la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire se doit d'adresser au Préfet un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments ainsi que la liste des propriétaires,

CONSIDÉRANT que Monsieur Gaston Charles LAURENT, né le 15 février 1896 à Aubervilliers (93), dont la dernière adresse connue était 125, boulevard Charles Vaillant à Tremblay-les-Gonnesse (Seine-et-Oise), est décédé le 29 mars 1965 à Villepinte (93),

CONSIDÉRANT que Monsieur Léon Georges LAURENT, né le 27 février 1894 à Aubervilliers (93), dont la dernière adresse connue était 53, rue Camille Pelletan à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), est décédé le 24 mai 1969 à Villepinte (93) ;

CONSIDÉRANT que Messieurs Gaston Charles LAURENT et Léon Georges LAURENT étaient propriétaires indivis de la parcelle cadastrée section C n°7 sise sur le territoire de la Commune de Chanteloup-en-Brie,

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture de la succession de Messieurs Gaston Charles LAURENT et Léon Georges LAURENT, aucun héritier ne s'est fait connaître pour obtenir la propriété de la parcelle cadastrée section C n°7,

CONSIDÉRANT que la parcelle section C n°7 fait partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté,

CONSIDÉRANT que la parcelle section C n°7 constitue un bien sans maître,

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions des articles 713 du Code civil et L.1123-1 1° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés,

CONSIDÉRANT qu'au regard de ces articles, l'inaction des héritiers, permet, afin d'éviter toute vacance dans la gestion des biens, à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés d'appréhender la succession,

CONSIDÉRANT que la formalité de l'acquisition de la parcelle section C n°7 par la Commune de Chanteloup-en-Brie doit être autorisée par une délibération du Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L.2121-29 en Mairie selon les modalités de l'article L.2131-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

CONSIDÉRANT que ce bien sans maître sera, à la suite de cette acquisition, incorporé dans le domaine Communal,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition et la prise de possession de la parcelle section C n°7 par la Commune de Chanteloup-en-Brie.

APPROUVE suite à cette acquisition, son incorporation dans le domaine communal.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage complet en mairie sur les panneaux administratifs et d'une insertion au recueil des actes administratifs de la Commune conformément aux exigences posées par les articles L.2121-24 et L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT que la présente délibération sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DÉLIBÉRÉ en séance les jours, mois et an susdits.

AVENANT AU CONTRAT ÉVOLUTION DU LOGICIEL COMPTABLE

M^{me} Pierrette MUNIER expose la nécessité d'étendre le contrat de maintenance au serveur récemment installé par un avenant d'un montant de 390 € H.T.

LE CONSEIL DÉCIDE ET AUTORISE, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant au contrat n° M20080201-3551/01 pour un montant de 390 € H.T.

MISE À JOUR DU TABLEAU DU PERSONNEL

M le Maire fait part de la nécessité d'actualiser le tableau du personnel stagiaires et titulaires de la commune.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ÉQUIPEMENT ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) PROPOSÉE PAR LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES

M le maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler la convention de Prestation de Service équipement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) proposée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Melun qui expire le 31 décembre 2008. Cette nouvelle convention couvrira la période du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2011.

M. le Maire indique que cette convention permet le reversement d'une subvention annuelle pour la CAF.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer ladite convention.



couvrira la période du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2011.

M. le Maire indique que cette convention permet le reversement d'une subvention annuelle pour la CAF.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer ladite convention

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL TERRITORIAL

M. le Maire rappelle la convention passée avec le Centre de Gestion autorisant celui-ci à lancer un appel d'offre pour choisir une compagnie d'assurance qui assurera la couverture des risques statutaires du Personnel Communal.

M. le Maire indique avoir reçu du Centre de Gestion de Seine-et-Marne le résultat de cet appel d'offre qui propose le groupe DEXIA.

M. le Maire explique qu'après comparaison avec notre contrat actuel, auprès de la SMACL, peu de différences sont constatées, et propose donc de ne pas donner suite à l'offre du Centre de Gestion.

M^{me} Pierrette MUNIER expose les points qui favorisent le choix de garder la SMACL, notamment les délais très courts de remboursement.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la proposition du Centre de Gestion.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait le point sur les travaux de la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre suite à la réunion du 14 novembre 2008 avec de M. Pascal BERTEAUD, Directeur Général de l'EPA-MARNE. Il précise qu'un nouveau rendez-vous avec les services d'EPA-MARNE se déroulera le mardi 25 novembre 2008 sur le même dossier.

M. le Maire fait part du retour de M^{me} Stéphanie DUPAYAGE en date du 01 décembre 2008.

M. le Maire annonce que M. Frédéric NOTARFRANCESCO sera recruté en qualité d'Adjoint-Administratif 2^{ème} classe, stagiaire, à compter du 01 janvier 2009, au service Etat-Civil.

La séance est levée à 22 heures.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix-neuf décembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Chanteloup-en-Brie était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marcel OULÉS, Maire.

Étaient présent(e)s : M^{mes} Maryse THÉAULT, Viviane LOMAS, M. Bernard BECQUERET Adjoint(e)s au Maire, M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET, Déléguée, M^{mes} Djami-

la A C H O U R , M é l a n i e AKEROYD, Véronique TANTER, Nathalie TISNÉ, MM. Grégory ATTEBA, Ali BOUCHAMA, Cédric MAIRE, Cédric PETEY, et Jean-Charles PONSOT Conseillers Municipaux.

Absente excusée ayant donné pouvoir :
M^{me} Pierrette MUNIER (pouvoir M. Marcel OULÉS),
M^{me} Martine BERNADAT (pouvoir M^{me} Maryse THÉAULT),
M^{me} Florence ALCON (pouvoir M. Bernard BECQUERET),
M. Stéphane LAMONTAGNE (pouvoir M. Ali BOUCHAMA),
M. Nicolas VOSSART (pouvoir M^{me} Viviane LOMAS),

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil. M. Bernard BECQUERET a été désigné pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2008.

M. le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du 14 novembre 2008 et s'ils ont des observations à formuler.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, et signe, le procès-verbal du 14 novembre 2008.

DÉCISION MODIFICATIVE N°04-2008.

M. le Maire explique que cette décision modificative est nécessaire pour procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-dessous pour faire face aux opérations financières et comptables de la commune.

Dépenses de fonctionnement

- **Chapitre 011** : + **66 970 €**
- Compte 60611 Eau et assainissement +4 000 €
- Compte 60621 Combustibles +1 000 €
- Compte 60623 Alimentation +20 000 €
- Compte 60632 Petit équipement +3 600 €
- Compte 61521 Entretien de terrains +15 500 €
- Compte 61522 Entretien de bâtiments +10 000 €
- Compte 61523 Entretien voies et réseaux +5 370 €
- Compte 61558 Entretien réparation sur autres .. +7 500 €

- **Chapitre 67** + **30 €**
- Compte 678 Autres charges exceptionnelles + 30 €

Total + **67 000 €**

- **Compte 023** : - **48 000 €**
(Virement à la section d'investissement).

- **Chapitre 012 – compte 6411** : - **12 000 €**
- **Chapitre 65 — compte 6554** : - **7 000 €**
- Total** - **67 000 €**

Dépenses d'investissement

- **Chapitre 20-compte 2031** : **46 500 €**



- **Chapitre 21** : **3 500 €**
- Compte 21312 Bâtiments scolaires - 4 000 €
- Compte 2188 Autres immobilisations +500 €
- **Compte 275** **+ 2 000 €**
- Total** **- 48 000 €**

Recettes d'investissement

- Compte 021** : **+ 48 000 €**

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°04-2008.

EMPRUNT POUR L'ÉCOLE MATERNELLE ET LA HALTE GARDERIE

M. le Maire expose qu'il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt d'un montant de deux millions d'euros (2 000 000 €) pour compléter le financement de la construction de l'école maternelle et de la halte garderie.

M. le Maire informe que plusieurs banques ont été contactées. A savoir :

- DEXIA : pas de proposition
- CREDIT AGRICOLE : pas de proposition
- SOCIETE GENERALE : taux à 6%
- CAISSE D'EPARGNE : taux à 4,81 % sur 25 ans

M. le Maire expose que la banque CAISSE D'EPARGNE peut proposer un taux un peu plus intéressant si l'on présente un dossier Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) et Haute Performance Energétique (H.P.E.). De ce fait, un dossier comprenant toutes les qualités énergétiques que représente la future école maternelle et la halte garderie a été envoyé à la banque.

M. le Maire informe que suite à l'analyse de ce dossier, à ce jour nous n'avons pas le taux définitif mais la banque CAISSE D'EPARGNE est en mesure de nous proposer un taux inférieur à 4,81 %.

M. le Maire informe qu'à ce jour, il est surtout nécessaire de voter le principe de l'autoriser à signer cet emprunt.

Le conseil municipal donne un avis favorable et autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération bancaire.

CONSOLIDATION DES OBJECTIFS DE LA Z.A.C. DU CHÊNE-SAINT-FIACRE

M. le Maire expose qu'en date du 10 novembre 2001, par délibération, le Conseil Municipal a approuvé les objectifs de création de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre arrêtés par l'EPAMarne.

M. le Maire expose en date du 18 décembre 2001, le Conseil d'Administration de l'EPAMarne a approuvé ces mêmes objectifs.

M. le Maire expose qu'en date du 26 novembre 2002, le Conseil d'Administration de l'EPAMarne a arrêté le dossier de création de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre.

M. le Maire expose qu'en date du 22 février 2003, par déli-

bération, le Conseil Municipal a approuvé la création de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre.

M. le Maire rappelle les éléments constitutifs de cette Z.A.C., ainsi que le risque éventuel de voir ses objectifs modifiés en raison des circonstances économiques actuelles défavorables. Les effets de la crise se font ressentir dans la réalisation des projets engagés dans la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre. Au-delà du retard pris dans le démarrage de ces travaux, il y a aussi les demandes pressantes venues de nos partenaires, tant public, l'EPAMarne, que privés, de voir ces programmes rediscutés et retravaillés pour les rendre compatibles avec l'état du marché actuel. Ces demandes nouvelles ont bien entendu un impact sur les objectifs que nous nous sommes fixés, en matière du nombre de logements à construire et aussi, sur le niveau maximal de population que nous ne voulons pas dépasser, soit 3500 habitants.

M. le Maire rappelle que les grands objectifs sont fixés depuis de nombreuses années, en matière de croissance de notre village et qu'il est nécessaire de rappeler à l'EPAMarne, notre volonté de ne pas bouleverser de manière inconsidérée des projets élaborés de longue date et adaptés à la taille de la commune.

M. Grégory ATTEBA demande s'il y aura des modifications dans les constructions initiales des promoteurs face à cette crise économique et immobilière ?

M. le Maire répond que des permis de construire modificatifs vont être déposés par les promoteurs début 2009. Les surfaces habitables seront revues à la baisse afin de proposer aux acquéreurs des logements aux prix de vente moins élevé.

M. Bernard BECQUERET informe qu'en raison de la crise économique, les projets immobiliers sur la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre sont retardés car il faut étudier les modifications que proposent les différents intervenants pour rendre ceux-ci compatible avec le marché

Le conseil municipal confirme, à l'unanimité, la poursuite de l'aménagement de cette Z.A.C en réaffirmant les objectifs suivants :

- Située à l'Est du village dans la continuité de l'existant cette Z.A.C. sera constituée d'un ensemble d'activités économiques s'étendant sur une superficie de 38 hectares de part et d'autre de la R.D. 231 et en continuité avec l'actuelle zone du Gasset. Cette zone d'activité correspondra aux besoins de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire,
- La création sur une superficie de 68 hectares, d'environ 600 logements diversifiés, à dominante individuelle, suivant une typologie de villas, de maisons de ville, de résidences et maisons groupées, de petits intermédiaires et de collectifs. Les programmes avec une dominante d'accession, présenteront également des logements sociaux en nombre suffisants pour être en conformité avec les dispositions de la loi n°200-1208, dite loi S.R.U.,
- A terme, à l'horizon 2015, cette Z.A.C. représentera la phase ultime de la croissance de la commune, à savoir une population maximale de 3400 à 3500 habitants

phase ultime de la croissance de la commune, à savoir une population maximale de 3400 à 3500 habitants correspondant au niveau de population inscrit dans le Schéma Directeur Local,

- La réalisation d'équipements publics nécessaires aux habitants,
- La préservation et la valorisation de l'espace environnement de la Commune.

DIT que cette présente délibération sera transmise au Préfet, au Directeur Général de l'EPAMarne et au Président du Conseil d'Administration de l'EPAMarne.

MODIFICATION DES LIMITES COMMUNALES ENTRE CHANTELOUP-EN-BRIE ET MONTÉVRAIN

M. le Maire informe que cette délibération annule et remplace la délibération prise en date du 19 septembre 2008, suite à une demande d'EPAMarne en date du 13 novembre 2008.

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 20 mars 2007, un projet d'échange de limites communales avec Montévrain avait été adopté.

Le Contrôle de Légalité ayant demandé que cette décision soit reportée après les élections municipales de mars 2008, il est nécessaire que celle-ci soit à nouveau soumise au vote du Conseil Municipal.

M. le Maire précise que cet échange permettra entre autre, une meilleure gestion des territoires communaux respectifs.

Le conseil accepte, à l'unanimité, le principe de modifications des limites communales ci-après :

- Des parcelles A 56 (6019m²), 57 (1050m²), 58 (669m²), 59 (669m²), 60 (1338m²), 61 (1821m²), 62 (370m²), 63 (800m²), 64 (465m²), 65 (1986m²), 66 (407m²), 68 (750m²), 133 (332m²), 134 (1434m²) et 135 (180m²),
- Des parcelles B 26 (1329m²), 58 (88m²), 59 (142m²), 60 (972m²), 61 (6934m²), 289 (425m²), 724 (270m²), 725 (401m²), 726 (1513m²), 736 (464m²), 738 (592m²) et 740 (205m²),
- Des parcelles YA 94 (1614m²) et 95 (2106m²).

Appartenant à la Commune des Chanteloup enBrie

Contre

- les parcelles C 74 (17480m²), 270 (12940m²), 258 (697m²) et 745 (3097m²),
- les parcelles YA 15 (1026m²) et 24 (2321m²),

Appartenant à la Commune de Montévrain selon le plan ci-joint.

DIT que les limites Communales seront à l'axe médian du RD 231, du futur RD5 et de l'Avenue de la Ferme Briarde.

DIT que le dossier de division foncière comprenant plan, demande de division et document d'arpentage, seront à la charge par moitié des communes de Chanteloup-en-Brie et Montévrain, et établi par un Cabinet de Géomètre-Expert,

DIT que tous les frais d'acte notarié seront à la charge par

moitié des communes de Chanteloup-en-Brie et Montévrain.

Le conseil, municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires au nom et pour le compte de la Commune.

INSTITUTION DU RÉGIME D'ASTREINTE POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2008/2009

M. le Maire expose que, pendant la période hivernale de neige et de gel, il est nécessaire de mettre en place une astreinte.

M. le Maire informe que cette astreinte sera assurée par les agents des services techniques pour la période du lundi 22 décembre 2008 au dimanche 1^{er} mars 2009.

M. le Maire expose que l'astreinte sera constituée de deux équipes de trois agents des services techniques pour intervenir en cas de nécessité météorologique par période hebdomadaire allant du lundi 00 heure au vendredi 24 heures et du samedi 00 heure au dimanche 24 heures.

Cette disposition nécessite une présence exceptionnelle des agents des services techniques de la voirie, une indemnité d'astreinte d'exploitation pour les interventions effectuées durant cette période, leur sera donc versée. Ces heures étant considérées comme du travail effectif.

M^{me} Véronique TANTER et M. Cédric MAIRE demandent si l'agent des services techniques de la voirie qui est d'astreinte bénéficie d'un repos compensateur ?

M. le Maire répond que non dans la mesure où il s'agit d'une astreinte et non d'une permanence. L'agent d'astreinte n'est appelé à se déplacer qu'en cas de nécessité. Par ailleurs, l'agent percevra son indemnité pour sa semaine d'astreinte même s'il n'est pas amené à se déplacer et que les agents techniques ne peuvent bénéficier de repos compensateur. Mais dans le cas où l'agent d'astreinte serait amené à effectuer cette astreinte, il y aura toujours le respect d'un temps de repos de 11h00 entre les interventions.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de créer deux équipes de trois agents pour intervenir en cas de nécessité météorologique par période hebdomadaire allant du lundi 00 heure au vendredi 24 heures et du samedi 00 heure au dimanche 24 heures,
- de retenir le principe d'attribution d'une indemnité d'astreinte d'exploitation pour les interventions effectuées par les agents du service technique de la voirie durant ces périodes. Ces heures seront considérées comme du travail effectif.

DIT que ces dépenses seront prévues dans les budgets correspondants.

Pour info : montant d'une astreinte d'exploitation aujourd'hui : 149,48 € par semaine complète et 109,28 € par week-end du vendredi soir au lundi matin.

(Suite page 9)

(Suite de la page 8)

**APPROBATION DU RAPPORT C.L.E.T.C
(COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION
ET DES TRANSFERTS DE CHARGES)
POUR LA COMMUNE DE LESCHES**

M. le Maire expose que la C.L.E.T.C. (Commission locale d'évaluation et des transferts de charges) se réunit chaque fois que la C.A.M.G. prend une nouvelle compétence ou intègre une nouvelle commune.

M. le Maire informe que celle-ci s'est donc réunie le 25 novembre dernier pour traiter la valorisation des charges transférées par la commune de Lesches ainsi que la détermination d'attribution de compensation attribuée à cette même commune.

Chaque commune appartenant à la C.A.M.G. doit approuver le compte-rendu de la C.L.E.T.C.

Les compensations financières sont figées à l'année d'entrée à la C.A.M.G.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport de la C.L.E.T.C. soumis par la C.A.M.G.

**APPROBATION DU CHOIX DU
MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA
RÉHABILITATION DU
GROUPE SCOLAIRE DU « LOUPIOT »**

M. le Maire expose qu'en date du 26 mars 2005, par délibération, le Conseil Municipal a décidé de lancer les consultations nécessaires à la programmation des équipements publics induits par la création de la Z.A.C du Chêne-Saint-Fiacre et notamment de lancer un appel à candidature pour une mission de mandat de maître d'ouvrage (suivant la loi M.O.P) concernant la réhabilitation du groupe scolaire du Loupiot à Chanteloup-en-Brie :

- travaux de réhabilitation de locaux scolaires existants,
- travaux d'aménagement de 4 classes de maternelles,
- travaux de réaffectation de locaux scolaires existants.

M. le Maire expose qu'en date du 22 février 2008, par délibération, le Conseil Municipal a autorisé l'EPAMarne, en qualité de mandataire, à engager les négociations du marché de maîtrise d'œuvre avec le concurrent lauréat.

M. le Maire informe qu'un appel à candidature a été passé le 2 décembre dernier, sur Internet et sur le BOAMP, suivant un marché passé par procédure adaptée, pour une mission de maîtrise d'œuvre (suivant la loi M.O.P) concernant la réhabilitation du groupe scolaire du Loupiot. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 décembre dernier pour retenir la candidature du cabinet S.A.R.L. D. D.ETUDES pour un montant de 48 050 € HT.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le choix comme maître d'œuvre, du cabinet S.A.R.L. D.D.ETUDES pour la réhabilitation du groupe scolaire du Loupiot pour un montant de 48 050 € H.T.

Autorise le mandataire, EPAMarne, à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire

du Loupiot.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets des exercices concernés.

**DÉNOMINATION DES VOIES DE LA Z.A.E.
ET DE LA FUTURE HALTE-GARDERIE**

M. le Maire expose qu'en date du 15 octobre 2005, par délibération, le Conseil municipal a décidé de dénommer « avenue du Chêne-Saint-Fiacre » la voie qui traverse d'Est en Ouest la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre et de dénommer « boulevard de la Plaine » la future RD5 qui contournera le bourg dans le sens Nord-Sud.

M. le Maire propose les dénominations suivantes pour les voiries de la Z.A.E. :

Prolongement de la R.D. 5 au-delà de la R.D. 231 jusqu'au rond-point circulaire

« Boulevard de la Plaine »

Rue desservant l'opération EUROFARAD et le futur centre de tri sélectif

« Rue des Temps Modernes »

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la dénomination des voiries ci-dessus pour la Z.A.E.

En ce qui concerne l'éponyme de la halte-garderie, M. le Maire propose :

« les Crayons de Couleur »

Le conseil municipal adopte, par 18 voix pour et une abstention (M. Grégory ATTEBA), l'éponyme de la halte-garderie.

**ACCORD DE PRINCIPE SUR
UNE SUBVENTION COMMUNALE
POUR « CLASSE DE DÉCOUVERTE »
ANNÉE 2009**

M^{me} Maryse THÉAULT présente au conseil le projet de classe de découverte, proposé par l'organisme « CÔTÉ DÉCOUVERTE », que la Caisse des écoles souhaite organiser au Grand Bornand (Savoie) – chalet « la Jailette », centre gérée par la DDJS, du 1^{er} au 5 juin 2009, soit 5 jours.

C'est la classe de CM1-CM2 de M. Gérald PATEAU et la classe de CM2 de Mme Bernadette CHAVASSIEUX qui partiront pour ce séjour, soit 49 élèves.

Les thèmes de cette classe de découverte seront la découverte de la montagne, le tir à l'arc, l'escalade, la spéléologie, la visite d'une fromagerie (reblochon) et la météo en montagne (conférence et diaporama).

Le trajet s'effectuera en TGV au départ de Chessy puis en autocar de Annecy au Grand Bornand.

Le coût total de cette classe de découverte s'élèvera à 16 660 €, soit 340 € par enfant (pension complète et voyage compris), gratuité pour les 4 enseignants.

Le financement comprendra :

(Suite page 10)

(Suite de la page 9)

- participation de la Caisse des écoles,
- participation des familles (paiement en trois ou quatre fois),
- subvention de la Mairie,
- bénéfice de la vente d'objets au marché de Noël,

Il n'y a plus de subvention versée par le Conseil Général depuis cette année.

Les familles qui rencontreraient des difficultés financières pourront s'adresser au C.C.A.S. pour le financement de tout, ou partie de ce séjour.

Elle demande au Conseil de donner un accord de principe sur le vote d'une subvention qui sera versée par la commune à la Caisse des écoles, et inscrite au budget 2009.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, un accord de principe pour le versement d'une subvention communale, d'un montant de 6 500 € pour le départ en classe de découverte de la classe de CM1-CM2 de M. Gérald PATEAU et la classe de CM2 de Mme Bernadette CHAVAS-SIEUX. Cette subvention sera inscrite au budget prévi-

sionnel 2009.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe qu'il a reçu une proposition de l'enseigne « LIDL » pour un projet de construction d'une petite supérette d'une surface d'environ 800 à 1000m² sur la Z. A.E du Gasset. Ce projet sera présenté prochainement à l'EPAMarne et à la Communauté d'Agglomération Marne-et-Gondoire.

M. le Maire informe que les vœux de Marne-et-Gondoire auront lieu le mardi 6 janvier 2009 à 19h00 au centre culturel de Saint-Thibault-des-Vignes et les vœux de l'EPAMarne, le jeudi 22 janvier 2009 à 18h30 au château de Ferrières.

M. le Maire informe que les vœux à la population auront lieu le samedi 10 janvier 2009 à 19h00 et les vœux au personnel communal le jeudi 15 janvier 2009 à 19h00.

La séance est levée à 23 heures..

DES CHANTELOUPIENS A L'HONNEUR



MEDAILLES DU TRAVAIL

En argent

- Gérard Vautrin
commandant de bord à Air France
- Antonio Vieitas
chef d'agence cgez Savely

En vermeil

- Gérard Vautrin
commandant de bord à Air France
- Jean-louis Auvray
responsable produits
chez Linedata Services
- Evelyne Sgulmar
relieuse chez S.A.S babouot

En or

- Françoise Auclair
réfèrent technicien tarification
à la CRAMIF

Grand or

- Michel Chataignier
technicien des métiers de la banque à la Société générale

DU CÔTÉ DES TRANSPORTS

Dans le cadre d'un programme consistant à développer de l'offre bus en lien avec une offre ferrée, la Région, au travers du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) a proposé au Syndicat des transports des secteurs 3 et 4 de Marne la Vallée et des communes environnantes de prendre en charge des développements d'offres. Deux lignes ont été proposées, en priorité, par celui-ci : les lignes 22 (Chanteloup-en-Brie/Ferrières) et la création d'une nouvelle ligne express 42 (Lagny-sur-Marne/Val d'Europe. Le STIF a retenu(e) cette dernière et, l'a mise en place depuis le 15 décembre 2008. Ce développement concerne la création de courses express par le D231, Lagny-sur-Marne SNCF/ Val d'Europe RER afin de desservir les zones d'activités et commerciales. Vingt courses ont été créées en semaine et une le dimanche.

La desserte de Chanteloup par la ligne existante reste quasi inchangée :

1) L'amplitude du matin a augmenté avec un départ plus tôt de la première course (course de 7 h 01, 10 mn

avant.

2) Dans le sens Val d'Europe-Lagny, deux courses ne passent plus par Chanteloup : 14 h 56 et 16 h 34. Les autres courses ont été adaptées aux horaires du RER.

Quant à la confusion, à partir de la gare du RER Val d'Europe entre la ligne express et celle desservant Chanteloup, des moyens d'identification ont été mis en place. (communication distribuée dans les boîtes aux lettres par la Poste). Un déplacement du stationnement du bus à la gare routière du Val d'Europe sera effectué de façon à mieux voir, en sortant de la station RER, la girouette du bus indiquant sa destination.

Pierrette MUNIER



VOTRE ATTENTION

Mesdames, messieurs,

Le Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S) organise tout au long de l'année des goûters et invite les seniors dont l'âge minimum est de 60 ans pour y participer.

Notre liste nous semble incomplète (nouveaux habitants, non-inscription sur les listes électorales etc) aussi, et afin de ne léser personne, nous demandons à ceux qui n'ont jamais été contactés—et qui aimeraient se joindre à nous— de bien vouloir venir s'inscrire en mairie.

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Je rassure nos habitués : nous continuerons à leur envoyer des invitations.

Je vous communique les dates des goûters :

- **Jeudi 2 avril 2009**
- **Vendredi 20 juin 2009**
- **jeudi 24 septembre 2009**
- **jeudi 10 décembre 2009 (repas de Noël)**



Viviane LOMAS
3^e adjointe chargée de la Jeunesse,
des Sports et de la Vie associative

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

**Lundi 4 mai le matin
de 8 h 30 à 11 h 30**

**Lundi 25 mai après-midi
de 13 h 30 à 16 h 30**

Documents à fournir :

- Livret de famille ou copie de l'acte de naissance
- Fiche d'inscription mairie (obligatoire même si l'enfant vient de la maternelle de Chanteloup)
- carnet de santé
- Attestation de domicile
- Certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école

**Réunion rentrée petite section à
l'école maternelle
le samedi 6 juin à 9 h 30.**

Maryse Théault,
2^e adjointe chargée
des affaires scolaires

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, chers amis,

En premier lieu, au nom du Conseil municipal, des personnels des services communaux, et des présidents et des membres des différentes associations de notre village, permettez moi de vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à Chanteloup-en-Brie.

Nous reprenons la tradition Le but de cette rencontre amicale est afin de vous faire découvrir votre village, de vous permettre de vous familiariser avec votre nouveau lieu de résidence et d'apprendre que, grâce à l'action active de nombreux bénévoles, vous pourrez pratiquer être accueillis pour la pratique de nombreuses activités culturelles et sportives.

La commune de Chanteloup s'étend sur une superficie de 320 ha, dont 70 sont constitués par le Bois de Chigny et environ 100 ha sont réservés aux espaces agricoles et sites naturels protégés comme la vallée de la Gondoire et la plaine de Fontenelle.

Situé au cœur de la ville nouvelle de Marne la Vallée, son réel développement commence à la fin des années 70. En ces années là, la population n'atteignait pas 500 habitants. Dépassant les 2000 à ce jour, elle devra atteindre à son terme dans les années 2015 le seuil maximum des 3500 habitants.

Dès sa création en 2004, la commune de Chanteloup-en-Brie a intégrée la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire. qui au travers de ses compétences propres, participe à l'aménagement et au développement de notre village. L'une des réalisations principales, en cours d'exécution actuellement est l'aménagement de la vallée de la Gondoire.

Si la commune de Chanteloup a choisi une croissance modérée et un développement mesuré, ce n'est pas pour autant qu'elle refuse toute idée de modernisation. Celle-ci doit se faire sans destruction de l'esprit briard de son bourg, en intégrant les nouvelles constructions à l'existant et en préservant son environnement naturel.

Au fil des années plusieurs programmes de logements ont été construits et des activités économiques, une soixantaine d'entreprises, ont trouvé place au Gasset.

Pour les années à venir avec la réalisation de la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre c'est la phase ultime du développement qui est entreprise a débuté ou commencé. Cela se traduit par la constructions de 600 logements et l'implantation d'activités économiques sur 38 hectares de part et d'autre de la R.D. 231.

Situé à proximité du Val d'Europe, d'Eurodisney, de la gare TGV de Chessy, proche des stations RER de Bussy-saint-Georges et de Montévrain et de l'autoroute A4, Chanteloup-en-Brie offre un paysage original à la fois rural et urbain.

L'histoire de Chanteloup n'est pas non plus inintéressante puisque quelques édifices en témoignent. Le château de Fontenelle tout d'abord, qui existait déjà au XIII^{ème} siècle a vu naître le célèbre photographe Henri Cartier-Bresson. Le Louvard, autre demeure de charme, a eu comme propriétaire le peintre Kees Van Dongen. L'église Saint Eutrope, dont la fête patronale est célébrée le premier dimanche de mai, possède en son sein 2 éléments forts. Une statue en pierre polychrome du XV^{ème} siècle représentant Saint Eutrope et la cloche la plus ancienne du départe-

ment (XIII^{ème} siècle), classée monument historique.

Tout ceci donne de notre village une image dynamique et verte. Une gamme importante d'activités et de services dans les domaines essentiels de la vie courante vient renforcer ce sentiment de vie intense et variée.

Dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance, vous pourrez confier vos enfants à la halte garderie, actuellement en construction, elle occupe encore pour quelque mois des locaux contigus à cette salle et au centre de loisirs localisé dans la ferme du pavillon. 2 écoles, une maternelle à venir située sur la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre et le groupe scolaire du Loupiot accueillent vos enfants. Une salle de sport scolaire simplifiée permet la pratique de quelques activités sportives. Dans quelques années, un gymnase, équipement intercommunal, viendra compléter les équipements collectifs existants.

Chacun d'entre vous, grâce à l'action active de bénévoles, pourra être accueilli pour la pratique de nombreux sports au sein des nombreuses associations existantes : judo/jiu-jitsu, karaté, danse, gymnastique, tennis, tennis de table, football, randonnées pédestres. Si vous souhaitez pratiquer une activité artistique, le service communal de la culture vous propose un encadrement artistique adapté à la pratique du théâtre, de la musique, de cours d'arts plastiques et de poterie. Enfin pour les adeptes de la lecture une bibliothèque municipale comptant pas moins de 3000 ouvrages est à leur disposition. (simple changement de place)

Enfin, quand viendra pour vous l'âge de la retraite, vous pourrez rejoindre le club des anciens qui se réunit une fois par semaine dans une salle de la ferme du pavillon.

Quelques dates importantes rythment la vie municipale : l'exposition de peinture du mois de mars, elle en sera à sa 32^{ème} édition cette année. La fête communale du premier dimanche de mai avec sa brocante et son stand festif tenu par la caisse des écoles. Le marathon de Marne et Gondoire en juin. La fête des écoles à la même époque. Le forum des associations au moment de la rentrée des classes. Le salon du livre, en novembre. Le marché de Noël, en décembre.

Mais cette vie associative intense et variée ne pourrait exister sans le travail exemplaire et désintéressé qu'accomplissent tous les bénévoles tout au long de l'année, depuis de longues années, pour certains. Un certain nombre de présidents ou membres d'associations sont présents ce jour pour vous présenter leurs



DES NOUVELLES DU COMITE « VIE CITOYENNE »

(Suite de la page 12)

activités respectives. C'est une nouvelle fois, pour moi, l'occasion de les remercier chaleureusement pour leur dévouement à la cause de l'intérêt général. Sans eux, sans les nombreuses heures passées au service de la collectivité, la vie de notre village ne serait pas ce qu'elle est.

J'en profite d'ailleurs pour me faire leur interprète en faisant appel à toutes les bonnes volontés qui voudraient consacrer un peu de leur temps à aider ces associations à fonctionner en rejoignant les bénévoles qui actuellement assurent la gestion technique et financière de celles-ci. Je sais, que c'est difficile quand on s'installe, de trouver du temps à consacrer à la collectivité. Mais n'oubliez pas que si ces activités existent c'est parce que ceux qui s'en occupent aujourd'hui ont, en arrivant à Chanteloup, choisi de consacrer du temps et leur compétence pour faire que la vie associative, qui fait le succès de notre commune puisse avancer. Alors s'il vous plait, pensez-y aussi et, ne soyez pas uniquement des consommateurs de loisirs.

Pour résumer tout ce qui vient d'être dit et, vous présenter en détails, tous les services et autres informations utiles, le service communication de la commune a confectionné à votre intention un petit guide. Outil pratique et efficace, il vous permettra de

vous y retrouver dans la vie municipale. Il va vous être distribué, un par famille, par les membres du comité vie citoyenne qui regroupe à la fois des élus et des non élus et dont la mission est, au travers de rencontres périodiques avec les habitants, d'échanger des idées sur la vie communale. C'est ce comité vie citoyenne qui est à l'origine de cette manifestation sympathique, qui nous réuni ce matin. Je les en remercie vivement. De la même manière je remercie les membres de la commission Fêtes et cérémonie qui a organisé et va vous servir, dans quelques instants, le pot de l'amitié qui clôture traditionnellement toutes les cérémonies officielles.

Mais avant de lever nos verres, je voudrais aussi rendre hommage à mes collègues élus qui composent le Conseil municipal pour le travail remarquable que chacun à son poste, accompli. Cet engagement au service de l'intérêt général, c'est avant tout la garantie pour chaque citoyen de ne pas être seul face aux difficultés, d'être entendu et défendu par ses élus dans ses droits légitimes. Le maire et la municipalité sont au service de tous, pour le bien de chacun. Que mes collègues du Conseil municipal en soit tous publiquement remercié.

Merci de votre attention et place maintenant au divertissement.

Marcel Oulés,



Bienvenue aux nouveaux Chanteloupiens ! Si vous vous êtes aventurés du côté de la salle des fêtes dimanche 8 février, vous avez vraisemblablement remarqué de l'animation. Et pour cause : Il s'y déroulait la Cérémonie de Bienvenue aux Nouveaux

Habitants.

Organisée par le Comité Vie Citoyenne, une soixantaine de nouveaux chanteloupiens y ont découvert les nombreuses activités proposées par la Commune.

Les associations, le service culturel et les élus s'étaient donné rendez-vous à la salle Van Dongen.

Marie-Christine BEAUVIRONNET
Déléguée à la Vie Citoyenne



STOP INFO - STOP INFO

Les prochaines **permanences** du Comité « Vie Citoyenne » se dérouleront :

- **Samedi 14 et 28 mars**
- **Samedi 11 et 25 avril**
- **Samedi 23 mai.**

en Mairie de 10h à 12h.

INFO CLSH

PENDANT CE TEMPS AU CENTRE DE LOISIRS...

CONTACTS :



Carolle Fauchon
Coordinatrice Enfance/Jeunesse



Frédéric Paray
Directeur adjoint Enfance



Jonathan Cordier
Animateur Jeunesse

Centre de loisirs enfance :
☎ : 01-64-12-74-57
De 14 h à 19 h

Centre de loisirs jeunesse :
☎ : 01-60-07-96-81
Les mercredis et vacances scolaires

Le trimestre qui vient de s'écouler a été riche en activités. Du plus petit au plus grand, chacun y a trouvé son compte.

Les maternelles peuvent se féliciter d'avoir créé Mr et Mme Automne et ensuite d'avoir entendu la fabuleuse histoire de Mamie des bois. Bien évidemment, la période d'Halloween a vu défiler les enfants du centre dans les rues de Chanteloup pour vous demander la seule monnaie qui a cours chez eux : les bonbons. Au vue des photos prises ce jour là, la récolte a plutôt été bonne.

Les élémentaires, de leur côté, n'étaient pas en reste au niveau friandises. Ils ont eux aussi eu le droit de se déguiser et de quémander quelques sucreries. Nous en profitons d'ailleurs pour remercier les parents qui, grâce à leur participation, ont donné à cette fête une plus grande dimension.

De plus, le projet autour de la journée internationale des droits de l'enfant a vu le jour. Le théâtre du Berlingot est d'abord venu nous jouer la pièce « 1, 2, 3, tu peux compter sur tes 10 droits ». A partir de ce spectacle, les enfants ont travaillé sur une expo-photo, visible au centre de loisirs, sur ce thème. Les enfants ont aussi appris à fabriquer des jouets à partir de rien ou de trois fois rien, afin de les sensibiliser au droit aux loisirs et aux jeux, qui est un des droits fondamentaux de l'enfant.

Il est à noter que, certains mercredis, les enfants « petit déjeuner » au centre de loisirs pour profiter d'un moment de convivialité et de prendre conscience de l'importance de ce repas.

Bien évidemment, les activités classiques du centre de loisirs restent d'actualité : jeux sportifs, activités manuelles et autres contes demeurent des indémodables que nous ne délaisseront pas tant ils sont appréciés par les enfants.

Pour finir, nous vous rappelons que, les vacances de fin d'année arrivant, les activités proposées par l'équipe d'animation aux enfants seront tout aussi riches (Voir affiche au centre de loisirs).

Carolle FAUCHON - *Coordinatrice de l'Enfance et de la Jeunesse.*



Histoires d'Africasie - 6^e édition du salon du livre-

Ce 23 novembre, plus de 150 visiteurs, petits et grands, ont été fidèles aux activités et animations offertes par la municipalité. Et ce malgré le vent, la tempête et la neige, les Chanteloupiens sont venus écouter les histoires de Gabriel Kinsa, participer à l'atelier animé par Martine Stekelorom, lire un instant dans le « coin bouquins » ou simplement acheter des livres.

Retour en images sur un moment apprécié par un public familial.

Voyage en terre imaginaire

Connaissez-vous ce continent bizarre que l'on nomme Africasie ? Ce mélange étrange de deux réalités combinées qui en composent une autre ? Deux expositions, l'une sur l'Afrique noire, l'autre sur la Chine étaient présentées pour évoquer les caractéristiques de ces régions du monde que l'on connaît mal mais qui font souvent les titres du journal télévisé : les Jo de Pékin, la future exposition universelle en 2010, le sida, les enfants soldats, les réserves africaines, Nelson Mandela...

Comprendre, lire et s'amuser

S'ouvrir à d'autres cultures était l'objectif de ce salon. Nous voulions piquer votre curiosité, vous donner envie de mieux les connaître ou de les redécouvrir. Dès lors, libre à vous de prolonger cette invitation au voyage à travers « l'Africasie ». Vous avez des envies, des remarques, des idées, alors n'hésitez pas à nous contacter pour la prochaine édition du salon du livre !

Yves BUTEAU
Service Culturel



La librairie **Marqu'ta page** à l'œuvre !



Le Coin lecture mis en lumière par le *Club de la verrerie*, créations Lazzaroni.

Des fourmis dans les jambes ? La municipalité vous invite à une découverte multidanses le vendredi 8 mai. Cette initiation gratuite concerne les genres classique, Street-Dance et Modern Jazz. Les adultes, adolescents et enfants (5/7 ans) seront les bienvenus à la salle Van Dongen de 14h à 18h.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Heures d'ouverture :

**Mercredi 14 h 30 à 17 heures,
Vendredi 16 h 30 à 18 h 30.**

**PRETS POUR LE
ROCK ?**

**Ladies and Gentlemen
votre attention svp !!!**

Le concert « Rock in Chanteloup » se déroulera le 28 mars à la salle des fêtes Van Dongen.

D'ici là, préparez d'ores et déjà vos jeans « slim » et vos perfecto : ça va saigner !

ÉTAT CIVIL



Ils nous ont quittés :

JOURET Jacqueline, Pauline...18 septembre 2008

KHAM May.....24 septembre 2008

POULAIN Lucien.....15 septembre 2008

BOULAND Raymonde.....23 septembre 2008

DESOBRY Raymonde.....09 novembre 2008

PULITI Janine.....10 novembre 2008

GUIARD Paulette, Suzanne....01 novembre 2008

POUMEYROL Aimée.....29 novembre 2008

La Doyenne des Chanteloupiens nous a quitté

Nous venions de fêter ses 100 ans le 02 décembre dernier au cours d'une cérémonie simple et familiale à la maison de retraite de Fontenelle. Le dimanche 08 mars, Madame Cécile Glô nous a quitté après avoir traversé un siècle où elle aura été le témoin de deux grandes guerres et d'autres événements majeurs ayant bouleversé le monde. A sa fille Nicole, à ses petits enfants et arrières petits enfants, le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs plus sincères condoléances.

Marcel Oulés,
Maire



LA SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

C'est dans le cadre de la semaine du Développement Durable et des Recyclades -qui se tiendra du 1er au 7 avril- que le SIETREM organise sa journée « Portes Ouvertes » **le samedi 4 avril 2009 de 10h à 17h**. Celle-ci s'articulera autour de plusieurs ateliers :



- Accueil et présentation du SIETREM : ses compétences, ses missions, ses équipements

- Table ronde environnementale et technique sur le process de l'incinération des déchets ;

- Exposition sur le tri des déchets recyclables ;

- Animation de stands « mieux trier », « mieux consommer », « mieux recycler » ;

- Projection vidéo d'un film sur le fonctionnement des installations de traitement des déchets ménagers ;

- Démonstration de traction hippomobile ;

- Présentation et démonstration du fonctionnement d'un camion de collecte des déchets ménagers ;

- Visite guidée de l'usine d'incinération des ordures ménagères.



Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des REsidus Ménagers
 Z.A La Courtilière, 3 rue du Grand Pommeraye
 77400 Saint-Thibault-des-Vignes

le développement durable commence dans nos jardins

retrouvez tous
 nos conseils
 pour jardiner
 durable sur
www.seine-et-marne.fr



Vous n'êtes pas sans savoir que le développement durable est au cœur des préoccupations de notre commune. Le site du Conseil Général de Seine et Marne met à votre disposition de nombreuses infos pratiques afin de parfaire vos connaissances en la matière. Une seule adresse pour en savoir plus :

www.seine-et-marne.fr !

Encombrants



Lundi 16 mars 2009
Lundi 15 juin 2009

C'est le retour de la grande brocante annuelle !

Organisée par les associations Dojo Chanteloup Club et Maquettes Club, elle se déroulera le dimanche 3 mai 2009.

Les inscriptions auront lieu à partir du samedi 4 avril de 11 h à 12 h à la Maison pour Tous (salle Cartier-Bresson).

Les renseignements sont à prendre au 06-29-57-21-02.

**B
R
O
C
A
N
T
E**

Organisée par les associations Dojo Chanteloup Club et Maquettes Club

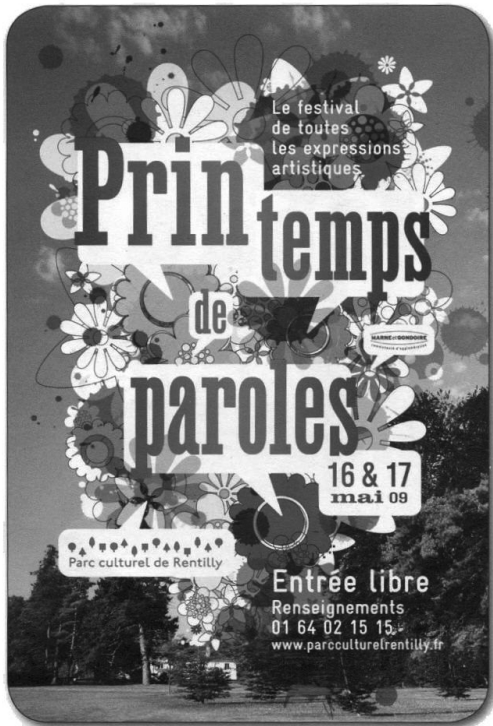


Dimanche 3 MAI 2009

Inscriptions à partir du Samedi 4 Avril 2009
 Maison pour tous de 11 heures à 12 heures

Renseignements au 06.29.57.21.02.

ET SURTOUT, N'OUBLIEZ PAS :



C'est reparti ! Les 16 et 17 mai prochains se déroulera la sixième édition du Printemps de Paroles au Parc de Rentilly. « Le festival de toutes les expressions artistiques » nous prépare une affiche à tout casser comme à son habitude. Toutes les infos sont sur le www.parculturelrentilly.fr et très bientôt sur notre site internet.

**Où sortir ? Quoi voir ?
Une info pratique ?**

Cette rubrique a pour objet de vous informer sur toutes les manifestations, nouveautés et idées ayant lieu dans la commune et ses proches environs. N'hésitez pas à vous faire parvenir vos (bons) plans !

**INSCRIPTIONS
À LA HALTE-GARDERIE**

Les parents désireux d'inscrire leurs enfants à la halte-garderie peuvent d'ores et déjà se faire connaître auprès de
Madame Chauvet

en appelant au 01-64-02-45-81



REMISE DES CEINTURES NOIRES AU DOJO CLUB

Comme tous les ans à pareille époque, a lieu notre traditionnelle fête de Noël. Cette démonstration qui a réuni un nombreux public a permis pour certains de découvrir les différentes facettes des disciplines proposées par notre association, le Judo bien sûr, mais aussi le Ju-Jitsu, technique de self-défense sans oublier le Tai-Chi-Chuan qui voit son succès grandissant. Ce samedi 13 décembre 2008 nous avons aussi remis aux promus les nouveaux grades qui valident les progrès de nos pratiquants, des plus jeunes aux plus « anciens ». Il est à noter que cette année la remise des diplômes était un peu particulière et empreinte d'émotion car les premières ceintures noires 1er dan du club ont été attribuées à Paul Cacos et Mickaël Sardelli qui ont brillamment réussi leurs examens fédéraux. Il faut savoir que nos deux élèves sont des purs produits du club et ils ont gravi les échelons avec brio d'où la fierté de notre professeur Roger Bastien et de toute l'équipe dirigeante. Félicitations à nos deux jeunes judokas qui comptent bien ne pas s'en arrêter là. C'est maintenant sur 6 ceintures noires qu'il faudra compter au Dojo Club, bel exemple pour nos jeunes et la motivation chez nos futures ceintures noires n'en est que plus grande. Le Dojo Chanteloup Club vous souhaite une heureuse année 2009, santé et... sportivité et qui sait peut-être à bientôt sur les tatamis.

Pascal CACOS
Président du Dojo Chanteloup Club



FAITES VIVRE VOS COMMERÇANTS ET SERVICES !

PHARMACIE
avenue de la Jonchère
01-60-31-15-24

Le lundi de 14 heures à 20 h 30
 du mardi au samedi
 de 9 heures à 20 h 30
 en journée continue.

Pour joindre
la pharmacie de garde :

Commissariat de police
9, allée Vieille-et-Gentil
Lagny-sur-Marne.
Tél. : 01-64-12-68-68.

SPEED PIZZA

60 bis, avenue de la Jonchère

01-64-30-30-30



Les 4 Loups

Crêperie - Salades - Grill
 Parking assuré

Tél. 01 64 30 38 74

37, avenue de la Jonchère - 77600 Chanteloup-en-Brie
 RCS Meaux 505 409 748

CLUB DE LA VERRERIE

30, rue des Terres-Fortes

01-60-07-04-04

<http://clubdelaverrerie.com/>



Spa Dolce Vita

Votre Pause Polysensorielle

Découvrez une Nouvelle génération
 de soins SPA Multi-sensoriels
 pour le corps et l'esprit

Tél. : 01.64.12.52.95

www.spa-dolcevita.fr

43 avenue de la Jonchère 77600 Chanteloup en Brie

Vente de fleurs au CAT

« La Grange au Bois » à Lagny

C'est le printemps ! aussi, comme cha-
 que année en Avril et Mai, le CAT « La
 Grange au Bois »
 propose aux amateurs de jardinage de
 venir découvrir ses serres.
 Ils y trouveront un large choix de plan-
 tes à massifs, géraniums, potées et sus-
 pensions fleuries.

Le CAT est ouvert au public
 du lundi au vendredi de 9h à 12h
 et 13h à 17h,
 ainsi que tous les Samedis du
 mois de Mai.

Renseignements

au 01 60 94 23 11 ou 01 60 94 23 03.
ESAT « La Grange au Bois » 24 bis,
Avenue Raymond Poincaré
77400 LAGNY SUR MARNE

Arom&sens
 Esthétique à Domicile

Sur rendez-vous

Contactez : Vanessa
 Esthéticienne diplômée

06 61 89 33 36

Coiffure
L'ORÉAL
Clara Andrade professionnelle

43, avenue de la Jonchère
 77600 CHANTELOUP-EN-BRIE
 Tél. : 01 60 31 06 02
 06 76 21 75 67

E-mail : contact@clara-andrade-coiffure.fr
www.clara-andrade-coiffure.fr

avec ou sans rendez-vous - du lundi au samedi sans interruption



TAXI CHANTELOUP

M. Éric Bon

06-07-23-50-54



Le Cœur de Chanteloup

Boulangerie-Pâtisserie

44 et 46 avenue de la Jonchère

01-60-35-91-01



ÉPICERIE

2, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-48-83



TABAC JOURNAUX



POINT POSTE :

Retraits/Dépôts
 de colis et de recommandés,
 vente de timbres...

60 bis, avenue de la Jonchère
01 60 31 15 09

STEPH COIFFURE

Féminin - Masculin - Enfants

Séances UV

4, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-98-80

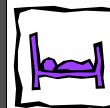


CHANTELOUP HÔTEL **

Route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-30-00-00

<http://www.chanteloup-hotel.fr>



Dr DRUET-CAZAS

48, avenue de la Jonchère

☎ : 01.64.02.03.97

MÉDECIN GÉNÉRALISTE conventionné Secteur 1

Organisation de la permanence :

Les samedis après-midi, dimanches
 et jours fériés de JOUR uniquement.

Composer toujours notre

N° unique : 01-64-30-64-30



NUMÉROS UTILES

URGENCE : 112
 SAUR : 0810 017 018.
 EDF / GDF : 0810 433 077.

Anonymes et gratuits

Allô enfance maltraitée
 0 800 05 41 41.
 La Croix Rouge écoute
 0 800 858 858.

Drogue Alcool Tabac info service : 113.
 Fil santé jeunes : 0 800 235 236.
 Écoute santé : 0 800 150 160.
 Sida info service : 0 800 840 800.
 Jeunes violences écoute : 0 800 202 223.

Le Chantier du Cantou : l'avancement

Si l'impressionnante image centrale est à mettre au crédit de www.vuesdenhaut.fr, les spécialistes des vues aériennes, le reste provient de trois mois de visites sur site. Et pour en voir plus ? www.mairie-chanteloup-en-brie.fr



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi :
17 heures à 19 heures
Mercredi :
09 h 30 à 12 heures
14 heures à 17 heures
Vendredi :
09 h 30 à 12 heures
Samedi (uniquement l'état-civil) :
09 h 30 à 12 heures
Secrétariat : 01-64-12-74-50
Comptabilité : 01-64-12-74-51
Service culturel : 01-64-12-74-54
Périscolaire : 01-64-12-74-57
Cabinet du Maire et urbanisme : 01-64-12-74-52



BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION ET DE LIAISON
(Diffusion gratuite)

Directeur de la publication :
Marcel Oulès.
Comité de rédaction et conception :
Pierrette Munier,
Maryse Théault,

Coordination :
Tél. : 01-60-31-05-91
Impression : Script Laser
Dépôt légal : 1980-3

Visitez le site www.mairie-chanteloup-en-brie.fr